



Les Monuments historiques souhaitent une reconstruction dans le même gabarit. La paroisse devra revoir ses plans. PHILIPPE MAEDER

Le Canton bloque la démolition du presbytère

La paroisse du Cœur de La Côte espérait financer son projet par la construction de six logements. Il lui faudra trouver une autre solution

Madeline Schürch

Le projet suscitait l'enthousiasme de toutes les instances de la paroisse du Cœur de La Côte, basée à Rolle. Cette dernière, encombrée d'un presbytère vétuste, dont la rénovation aurait coûté les yeux de la tête, s'était résolue à démolir le bâtiment et à reconstruire sur la parcelle un immeuble neuf, comprenant une salle de paroisse pour 100 personnes, un logement pour le pasteur et six logements pour financer l'ensemble. Or, il y a quelques mois, c'était la douche froide. La section des Monuments historiques donnait un préavis négatif à la démolition de ce bâtiment.

Pas parce que ce presbytère, qui réunit deux petites façades colorées à la rue des Petites-Buttes, est protégé. Cette construction remontant à une centaine d'années n'est ni classée ni à l'inventaire. «Mais elle est située dans le périmètre de la vieille ville de Rolle qui est inventorié comme d'importance nationale, ce qui fait

qu'en cas d'intervention ou de démolition, il faut être attentif à maintenir le caractère de ce qui est en place», confirme Laurent Chenu, conservateur cantonal. Les Monuments historiques ne s'opposent pas à une démolition, mais souhaitent une reconstruction de l'édifice dans le même gabarit, comme l'exige d'ailleurs le règlement communal sur les constructions dans ce périmètre.

Un trou «malvenu»

«C'était une catastrophe pour nous, car cette exigence ruine le projet que nous avons présenté à l'enquête préalable d'implantation, le printemps dernier», cons-

tate Eric Striberni, président de la commission de la paroisse. Tous les membres de la commission ont été surpris par ce verdict, l'immeuble à démolir n'étant pas protégé. Pour avoir des fonds propres pour ce projet devisé à quelque 4,5 millions de francs, la paroisse avait d'ailleurs vendu la Fraternelle, une ancienne chapelle de la Croix-Bleue, héritée de l'Eglise libre, dont elle était propriétaire depuis 1944. Heureusement, un privé l'a rachetée pour y aménager un logement plutôt original, dont les travaux arrivent à terme. Quant au nouvel immeuble, il devait être construit en contigu à la façade borgne d'un bâtiment de la

rue des Quatre-Communes, soit dans le jardin de l'actuel presbytère. Son volume en dégradé, avec six logements à louer, aurait permis à la paroisse, exsangue sur le plan des finances, de s'y retrouver.

Dans l'esprit de la paroisse, la démolition du presbytère aurait dégagé l'espace d'une jolie cour, qui aurait fait la liaison avec l'escalier qui monte au temple, de l'autre côté de la rue des Petites-Buttes. Au départ, la Commune voyait ce projet d'un bon œil. «On l'avait approuvé, mais il est vrai que la démolition du presbytère crée un trou à l'entrée de cette ruelle faisant office de frontière de l'ancien bourg. Le premier immeuble visible depuis le carrefour aurait été un appentis borgne à toit plat, rattaché à une maison voisine, ce qui serait assez moche», admet le syndic, Jean-Noël Goël. Pour la petite histoire, ce petit bâtiment était dans le passé la morgue de l'ancienne infirmerie de Rolle.

La Commune, ne voulant pas risquer une éventuelle opposition ou recours des Monuments historiques, a donc demandé à la paroisse de plancher sur un autre projet. «Il faudra donc voir comment remanier le projet, et convaincre la commission, dont certains sont très remontés contre l'Etat, de construire autrement sur cette parcelle», conclut Eric Striberni.

Opposition à la cure

● Les édifices religieux de Rolle sont en pleine mutation. La paroisse du Cœur de La Côte s'était aussi intéressée un temps au rachat de la cure de Rolle, un bâtiment assez récent, vendu par l'Etat pour 1,2 million de francs. Mais l'édifice, situé à quelques dizaines de mètres du presbytère, était bien trop cher pour elle. Dans un premier temps, le Conseil communal de Rolle refusait en 2010 de l'acquérir, estimant que ce bâtiment, grevé de deux servitudes limitant

fortement sa constructibilité, n'était pas intéressant. Finalement, les élus se sont ravisés, approuvant l'achat pour 1,1 million de francs. Avec l'intention d'y installer une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Le Conseil communal a approuvé un crédit de transformation de ce bâtiment, susceptible d'accueillir 48 écoliers de 7 à 12 ans. Mais ce projet est aussi bloqué par une opposition, celle d'un voisin qui craint le trafic et le bruit des gamins.